



Gorges
de l'Hérault
Causse
de la Moure
et d'Aumelas



NATURA 2000



**S'informer
et s'engager
pour la
biodiversité**



Préserver la nature : une priorité

Préserver les milieux naturels sensibles, les espèces animales et végétales fragiles, leurs habitats, sensibiliser les publics, autant de priorités que se donnent la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses partenaires.

Sur deux sites habitats, « **Gorges de l'Hérault** » et « **Montagne de la Moure et causse d'Aumelas** », et un site oiseaux, « **Garrigues de la Moure et d'Aumelas** », la Vallée de l'Hérault anime localement le programme européen Natura 2000 qui couvre 37 communes, soit plus de 30 000 hectares.

L'implication de tous, élus et techniciens, administrations et associations, agriculteurs, propriétaires et pratiquants d'activités de pleine nature, participe pleinement à la protection de ces milieux sensibles et de la biodiversité qui constituent une véritable valeur ajoutée pour notre territoire.

Jean-François Soto

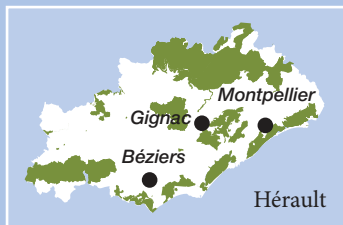
Président de la Communauté
de communes Vallée de l'Hérault

David Cablat

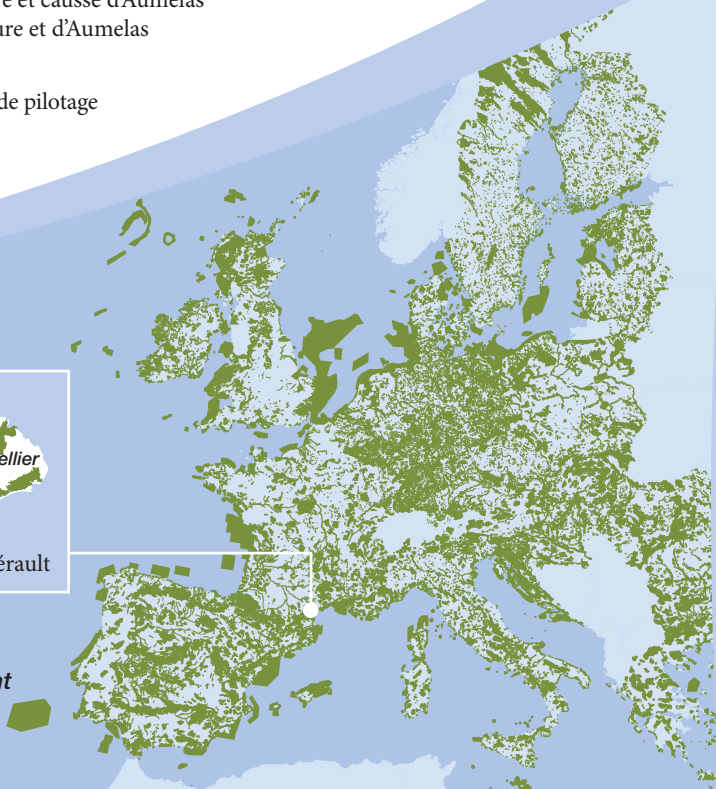
Président du comité de pilotage Natura 2000
Montagne de la Moure et causse d'Aumelas
- Garrigues de la Moure et d'Aumelas

Véronique Neil

Présidente du comité de pilotage
Natura 2000 Gorges
de l'Hérault



*Natura 2000,
un réseau européen
qui se décline localement*



Le saviez-vous ?

Natura 2000
en France, c'est :

1 753 sites

13 % du territoire



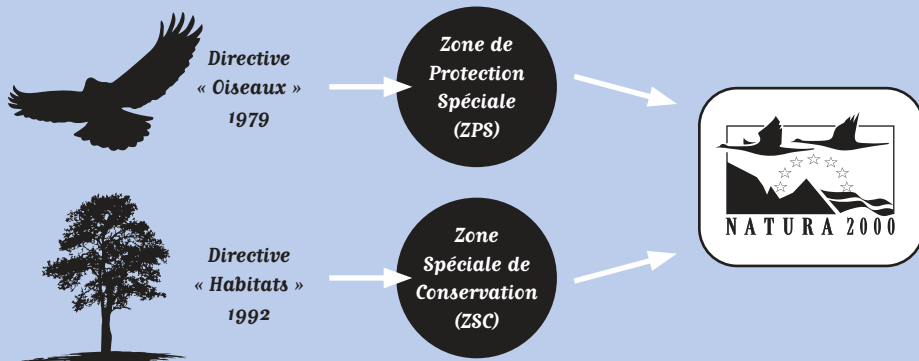
Cordulie à corps fin - T. Roussel - Biotopie



Des sites indispensables à la préservation de la biodiversité

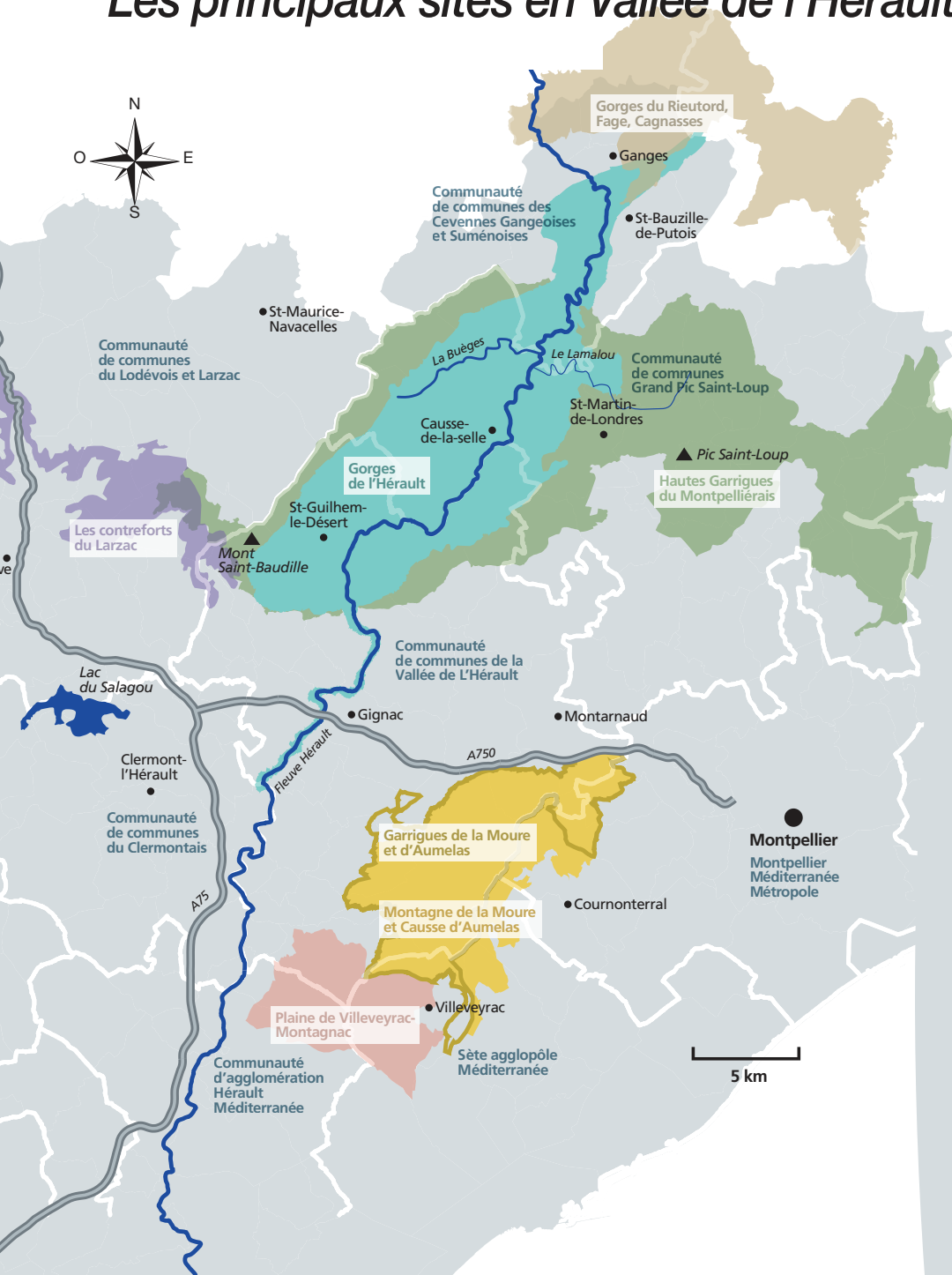
Pour préserver la diversité biologique, l'Union européenne a créé le programme Natura 2000. Il s'agit d'un **réseau européen** de sites naturels, identifiés pour la **fragilité** ou la **rareté** de leurs espèces et habitats. L'objectif est simple : **concilier préservation de la nature et activités** socio-économiques.

Deux **directives européennes** sont à l'origine de la création du réseau et permettent de désigner deux types de sites Natura 2000 :



Au sein de l'Union européenne, **chaque pays décide** de la méthode et des outils à mettre en place pour préserver les espèces et habitats naturels. En France, l'État a choisi la voie de la **concertation** et du **volontariat** en confiant à des collectivités candidates le soin de gérer et animer localement la démarche Natura 2000.

Les principaux sites en Vallée de l'Hérault



3 sites animés par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault



Gorges de l'Hérault

p 6/7

21 890 ha

26 communes

Site habitats : 19 habitats naturels

25 espèces

Plan d'actions validé depuis le 5 juillet 2013



Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas

p 8/9

10 694 ha

11 communes

Site habitats : 11 habitats naturels

9 espèces

Plan d'actions validé depuis le 25 novembre 2014



Garrigues de la Moure et d'Aumelas

p 10/11

9 015 ha

8 communes

Site oiseaux : 14 espèces d'oiseaux

Plan d'actions validé depuis le 25 novembre 2014

Les sites voisins



Hautes Garrigues du Montpelliérais

p 10/11

Gestion : Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup

47 365 ha

37 communes

Site oiseaux : 20 espèces d'oiseaux

Plan d'actions validé depuis le 23 septembre 2013



Plaine de Villeveyrac-Montagnac

Gestion : Syndicat mixte du Bassin de Thau



Les contreforts du Larzac

Gestion : CPIE des Causses méridionaux



Gorges du Riutord, Fage, Cagnasses

Gestion : Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises

Plongez au cœur des gorges de l'Hérault !

Gorges de l'Hérault 26 communes

Agonès
Aniane
Arboras
Argelliers
Brissac
Canet
Causse-de-la-Selle
Cazilhac
Gignac
Lagamas
Laroque
Montoulieu
Montpeyroux
Moules-et-Baucels
Notre-Dame-de-Londres
Pégairolles-de-Buèges
Pouzols
Puéchabon
Saint-André-de-Buèges
Saint-André-de-Sangonis
Saint-Bauzille-de-Putois
Saint-Guilhem-le-Désert
Saint-Jean-de-Buèges
Saint-Jean-de-Fos
Saint-Martin-de-Londres
Viols-le-Fort

En matière de **milieux naturels**, pas moins de 18 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés, depuis les pelouses sèches des causses, jusqu'aux sources pétifiantes du fleuve, en passant par la forêt de pins de Salzmann ou encore les presque 1000 cavités recensées.

Les espèces ne sont pas en reste : 25 ont été identifiées dans les cours d'eau (chabot de l'Hérault, libellules, loutre...), dans les grottes (chauves-souris), sur les pelouses (papillons) ou encore dans les vieilles forêts (insectes saproxyliques).

● **Organisation d'un trail dans la vallée de la Buèges, initiation spéléologique dans une grotte du massif du Thaurac, retour d'estives d'un troupeau sur le Causse de la Selle ... Le quotidien des activités humaines en lien avec le patrimoine naturel se révèle d'une grande diversité sur ce site Natura 2000. Tout l'enjeu du dispositif est de faire cohabiter au mieux l'Homme et son environnement.**





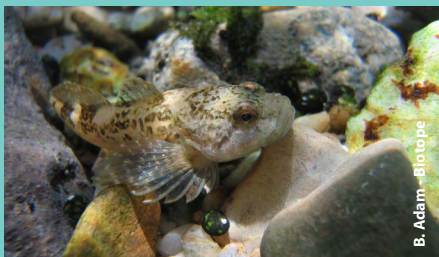
Des actions pour préserver les espèces fragiles



B. Caré - GCLR

Parmi les espèces emblématiques du site, les chauves-souris font l'objet d'une attention particulière.

Certaines cavités constituent des gîtes de reproduction ou d'hivernage importants, avec des effectifs exceptionnels. Un suivi des sites connus a donc été engagé dès 2014. Des panneaux d'information sont visibles à l'entrée des grottes les plus sensibles.



B. Adam - Blotope

Espèce de poisson particulièrement rare, le chabot de l'Hérault fait l'objet d'un suivi régulier depuis 2017.

Objectif ? Suivre l'évolution de cette espèce qui n'occupe que quelques centaines de mètres de cours d'eau, sur la Buèges et l'Avèze à Brissac.



Zoom sur les habitats



B. Piquart - OTI-SGVH

La priorité a été donnée au maintien des milieux ouverts.

En travaillant en lien étroit avec les éleveurs du territoire, des contrats d'amélioration des pratiques pastorales ont ainsi été réalisés avec 10 agriculteurs du site Natura 2000 pour une durée de 5 ans.



M. Choupin - CCVH

Véritable écrin du fleuve Hérault, la ripisylve qui couvre ses berges constitue un corridor écologique majeur.

De la loutre aux chauves-souris, en passant par les libellules et les oiseaux, la ripisylve se révèle précieuse pour bon nombre d'espèces d'intérêt communautaire. Une attention particulière est donnée aux espèces invasives, telles la renouée du Japon, qui viennent concurrencer les espèces locales.

Découvrez les paysages pastoraux du causse d'Aumelas

Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas 11 communes

Aumelas*
Montarnaud*
Murviel-lès-Montpellier*
Pignan*
Saint-Pargoire*
Saint-Paul-et-Valmalle*
Vendémian*
Villeveyrac*
Courmonterral
Montbazin
Poussan

*Ces huit communes
constituent le territoire
du site oiseaux Garrigues
de la Moure et d'Aumelas

Situé entre les **3 bassins de vie** que sont la métropole de Montpellier, le bassin de Thau et la vallée de l'Hérault, ce territoire de **10 000 hectares** se caractérise par la grande naturalité des paysages quasiment exempts d'équipements.

Parcours à « baouque » entretenus par les troupeaux, mares temporaires créées par les éleveurs, colonies de chauves-souris qui gîtent dans les vieux mas disséminés sur le site... Quel point commun entre ces différents sujets ? Il s'agit bien sûr du pastoralisme, qui est à l'œuvre sur le territoire depuis des siècles. Cette activité ancestrale est à l'origine de la qualité des paysages actuels, supports d'une biodiversité inégalée sous nos contrées méditerranéennes, notamment en termes faunistique (criquets, sauterelles, grillons, papillons, oiseaux...).

● ***Tout l'enjeu est donc de maintenir voire de redéployer le pastoralisme, afin de freiner la dynamique, pourtant naturelle, d'embroussaillage des milieux.***





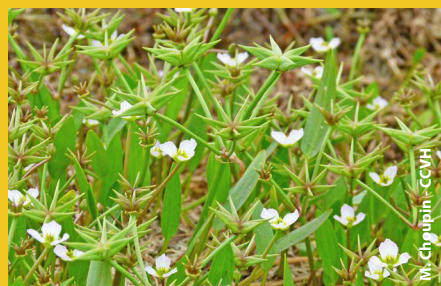
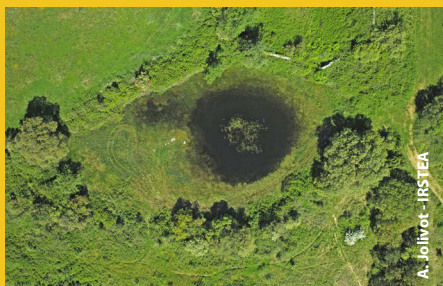
Un site soumis à un fort aléa incendie



La **fermeture naturelle** des garrigues et le **changement climatique** participent à l'augmentation de l'aléa incendie sur le causse. Près de 1000 ha ont brûlé en 2022. Si l'incendie impacte les individus présents qui se déplacent ou périssent, il recrée aussi des **conditions favorables à d'autres espèces** adaptées aux milieux de pelouses, telles que le Bruant ortolan. Le brûlage réalisé sur des petites surfaces est d'ailleurs une pratique ancestrale utilisée par certains éleveurs afin de maîtriser cette dynamique de végétation.



Les mares aussi sont soumises au changement climatique !



Les mares temporaires méditerranéennes oscillent entre **périodes de sécheresse et d'humidité**, favorisant ainsi la présence d'une faune et d'une flore particulières, adaptées à ces différents cycles saisonniers. C'est l'un des habitats les plus menacés de la région méditerranéenne, notamment parce qu'elles sont fortement sensibles au **changement climatique**.

Afin de suivre leur évolution, le Conservatoire Botanique National a mis en place depuis 2022 un suivi de plusieurs mares du pourtour méditerranéen, dont quatre situées sur le Causse d'Aumelas. Ainsi, plusieurs relevés sont réalisés, en particulier sur la flore et les hauteurs d'eau.

En vol au-dessus des garrigues de l'Hérault !

Sur près de **55 000 hectares**, deux sites Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérain » et « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » ont vocation à **préserver les oiseaux** considérés comme rares à l'échelle européenne. Des grands rapaces aux petits passereaux plus discrets, ce sont **20 espèces** d'oiseaux dont il faut assurer la préservation en maintenant leurs habitats : zone d'alimentation, site de nidification, reposoir...

Quel que soit l'oiseau, sa conservation passe principalement par le **maintien du « gîte et du couvert »** ! Concernant le gîte, bon nombre d'oiseaux exigent une tranquillité absolue, notamment en période de nidification. Falaises, grands arbres, buissons ou à même le sol, les stratégies diffèrent et exposent plus ou moins les espèces au dérangement. La sensibilisation du grand public est primordiale !

Côté couvert, ce sont les ressources alimentaires qu'il faut préserver, en particulier dans les espaces agricoles et les garrigues. La plupart des oiseaux affectionnent les milieux « ouverts » (par opposition aux milieux forestiers dits « fermés »). La capture d'insectes en vol, de perdrix au milieu des vignes ou même de serpents sont autant de modes d'alimentation qui reflètent la diversité des exigences écologiques.

● **Par la concertation avec les acteurs qui vivent, se promènent, chassent, vendangent... dans les sites Natura 2000, ce dispositif s'attache à encourager chacun à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur quotidien.**





Zoom sur les Hautes Garrigues du Montpelliérais



L'aigle de Bonelli est le rapace le plus emblématique des garrigues méditerranéennes. Il niche en falaise mais chasse entre les buissons et arbustes des collines nord montpelliéraines. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'éviter l'embroussaillage du milieu.



La fréquentation des espaces naturels s'amplifie ces dernières années. La découverte de nouveaux lieux, facilitée par les applications de traces GPS, rendent de plus en plus rares les coins exempts de présence humaine. Si certaines espèces s'en accommodent, d'autres sont très sensibles et désertent à la moindre alerte.



Actualités des Garrigues de la Moure et d'Aumelas



Le causse d'Aumelas, est reconnu comme un site à forts enjeux oiseaux. 10 ans après le premier diagnostic, une étude conduite en 2023 a confirmé que le site demeure un bastion pour bon nombre d'oiseaux. C'est notamment le cas de l'Alouette lulu et la Fauvette pitchou, bien que leur tendance soit à la baisse.



Le causse est exposé aux vents et au soleil de Méditerranée. Ainsi, il présente un fort intérêt pour son potentiel en termes d'installations productrices d'énergies renouvelables (éoliennes et solaire). La question de la cohabitation entre ces équipements consommateurs d'espaces et la préservation des espèces est particulièrement sensible sur ce site.

Il n'y a pas de « petites actions », à vous de jouer !

Quand des enjeux écologiques le nécessitent, des fonds européens et français sont mobilisables pour financer des actions favorables à un habitat ou une espèce. On parle alors de « **contrat Natura 2000** ».

Un « **document d'objectifs** » (téléchargeable sur le site valleeherault.n2000.fr) liste les contrats qu'il est pertinent de mettre en œuvre sur chaque site Natura 2000, au regard des enjeux écologiques identifiés.

A titre d'exemples, il peut s'agir de financer :

- l'entretien d'une mare temporaire ou d'une pelouse sèche,
- le surcoût lié à une modification du plan de gestion pastoral d'un éleveur,
- le gyrobroyage ou débroussaillage de parcelles afin de restaurer des territoires de chasse pour les oiseaux,
- l'élimination d'une espèce envahissante dont la présence est préjudiciable sur un habitat, etc.

Vous êtes propriétaire ou titulaire de droits réels ?

N'hésitez pas à vous rapprocher du service Espaces Naturels pour plus de renseignements.



Espaces Naturels de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
Tél. : 04 67 67 16 79
biodiversite@cc-vallee-herault.fr
valleeherault.n2000.fr



Engagez-vous dans de bonnes pratiques !



Signez la charte qui vous concerne !

La charte Natura 2000 vous donne toutes les clés pour une pratique respectueuse de l'environnement.

29 janvier 2022, quatre associations de highline signent la charte Natura 2000.



Des sorties adaptées

Tout au long de l'année, des animations grand public vous sont proposées.

De la forêt de chêne vert, aux libellules, en passant par les chauves-souris et les oiseaux, il y en a pour tous les goûts, à toutes les saisons !

Renseignez-vous sur les prochaines animations sur le site internet de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

www.cc-vallee-herault.fr



Une dotation versée aux communes rurales

Ce nouveau financement vise à soutenir les communes rurales, dont une partie significative du territoire est compris dans un site Natura 2000.

Il représente **l'opportunité pour les communes d'agir** à leur niveau pour préserver et valoriser leur patrimoine naturel. Acquisition foncière, création d'une mare, d'une Aire Éducative Terrestre ou encore d'un sentier pédagogique... De nombreuses actions sont possibles !

Comment concevoir un projet respectueux de l'environnement ?

Le principe de l'évaluation des incidences

Les projets situés sur les sites Natura 2000 ou à proximité ne sont pas nécessairement incompatibles avec les objectifs de préservation de la biodiversité. Toutefois susceptibles d'affecter le milieu naturel, ils doivent faire l'objet d'une évaluation de leur possible incidence sur les espèces et les habitats.

Qui est concerné ?

Une évaluation des incidences est requise lorsque le projet est inscrit dans une des 3 listes suivantes :

- la liste nationale (art R414-19 du code de l'environnement),
- la liste locale n°1 de l'Hérault (arrêté préfectoral du 6 avril 2011),
- la liste locale n°2 de l'Hérault (arrêté préfectoral du 13 juin 2013).

Comment faire ?

- 1 **Consultez la structure animatrice** du site concerné. Elle pourra vous fournir des renseignements relatifs aux habitats naturels et espèces à prendre en compte. Vous pourrez alors **concevoir votre projet en fonction des enjeux**.
- 2 **Montez votre dossier**. Selon l'importance du projet, une évaluation simplifiée (exemple : organisation d'une manifestation sportive) ou un dossier complet (exemple : projet photovoltaïque) peuvent être requis.
- 3 **Déposez votre dossier** auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault. C'est cette structure qui instruit le dossier et décide des suites à donner.



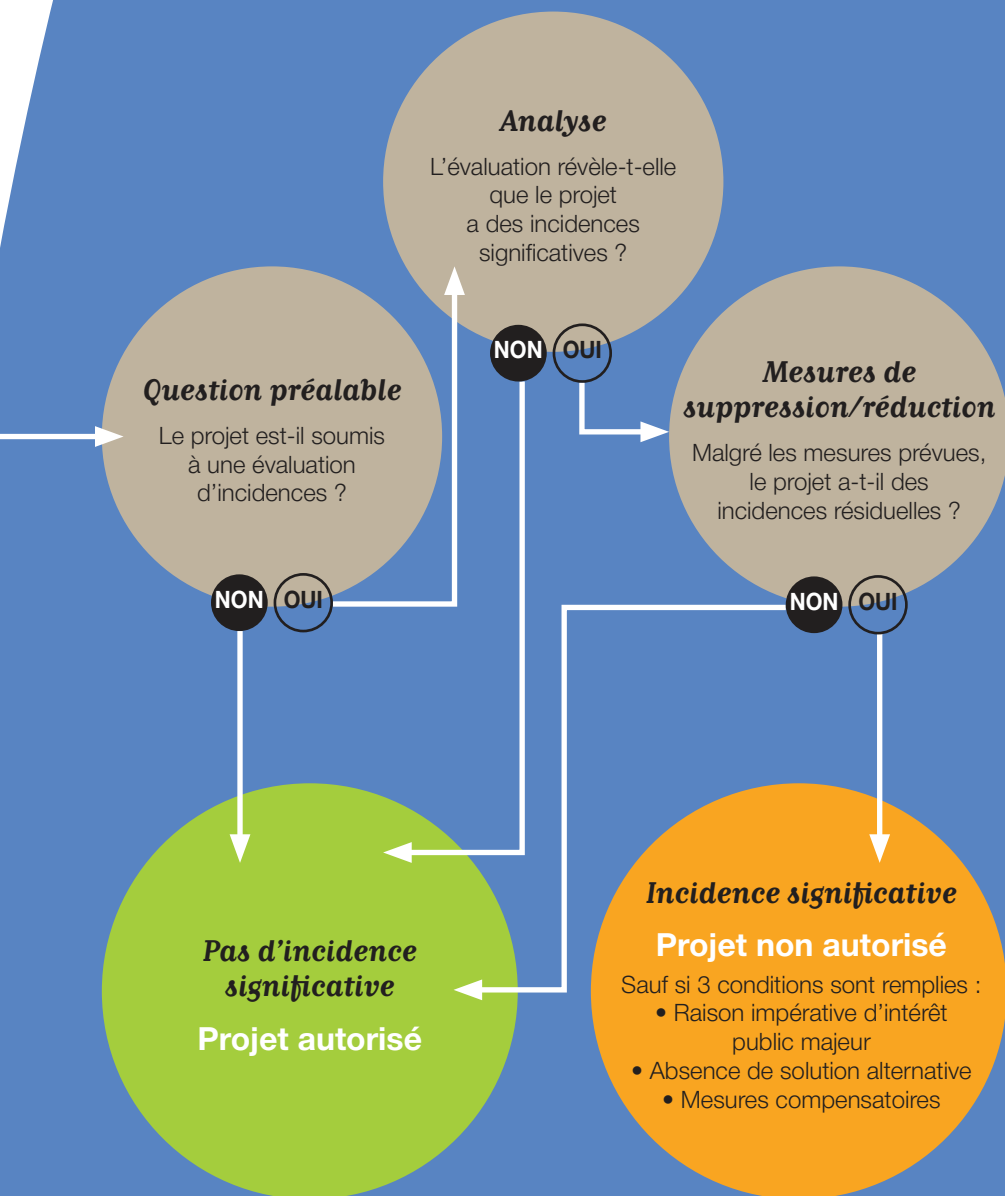
Pour les manifestations sportives, les dossiers sont à déposer sur declaration-manifestations.gouv.fr



T. Barral



L. Béné-CCVH



La structure animatrice peut vous accompagner dans cette démarche nécessaires mais reste un interlocuteur neutre dans le traitement des dossiers instruits par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

Contact

Service Espaces Naturels
de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault
Tél. : 04 67 67 16 79
Biodiversité@cc-vallee-herault.fr

Renseignements

Le site internet
du programme Natura 2000 :
valleeherault.n2000.fr

Le site internet
de la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault :
www.cc-vallee-herault.fr



Cordulie splendide - B. Louboutin - OPIE LR



Natura 2000 - S'informer et s'engager pour la biodiversité en Vallée de l'Hérault. Réédité en décembre 2024 par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, 2 parc d'activités de Camalcé - BP 15 - 34150 Gignac. Tél. : 04 67 57 04 50 contact@cc-vallee-herault.fr - www.cc-vallee-herault.fr. Comité de rédaction : services Natura 2000 et communication de la Vallée de l'Hérault. Conception et mise en page : Agence Biotope Communication. Réactualisation : service communication. Impression : Impact Imprimerie. Photographies de couverture : busard cendré femelle - C. Rambal / pins de Salzmann - A. Didier - Imago ad Graphicum.